

pourraient tout aussi bien décider de faire du commerce aux taux NPF, minant ainsi les avantages que procure le tarif préférentiel. Moins il y a de chevauchements de systèmes de règles d'origine, mieux c'est pour les exportateurs et importateurs, y compris les Canadiens.

Quatrièmement, le fait d'être partie à un ou plusieurs autres accords de libre-échange nous aide très peu à accroître notre influence dans l'ALENA lors de la prochaine série d'améliorations, notamment celles qui portent sur les marchés publics, la libéralisation des services financiers et la réforme des recours commerciaux. L'enjeu ici consiste à trouver les meilleurs moyens de créer le cadre de négociation le plus propice au ralliement des États-Unis. Un accord de libre-échange distinct avec la Corée, par exemple, sera très peu utile à cet égard; cet argument est exposé en détail dans la section suivante.

3.4 L'approche régionale

Il existe une quatrième option en vue de diversifier le réseau commercial et économique du Canada au cours des prochaines deux ou trois années, une option qui miserait sur les mécanismes en place et qui permettrait d'éviter la prolifération du bilatéralisme. Nous pourrions étudier la possibilité de renforcer davantage certains mécanismes régionaux. Deux d'entre eux en particulier viennent à l'esprit : le mécanisme de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et l'ALENA.

L'APEC a permis d'élargir le dialogue économique entre l'Amérique du Nord et l'Asie de l'Est. Néanmoins, les propositions visant à faire de l'APEC un instrument juridique couvrant le commerce des produits et services, les marchés publics, l'investissement, la propriété intellectuelle, le règlement des différends, ou n'importe lequel de ces secteurs, supposent une affectation massive de ressources que nous ne pourrions justifier que si les résultats probables en valaient la peine, c.-à-d. si l'optimisation de la faible influence que nous avons sur les négociations entraîne un accès accru et plus sûr aux marchés et de meilleures conditions d'investissement pour le Canada. Malgré le récent rapport du Groupe de personnalités éminentes de l'APEC et l'appui d'un certain nombre de représentants des gouvernements américain et australien, l'option consistant à proposer que l'APEC devienne une instance de négociation comporte deux inconvénients majeurs du point de vue du Canada.

Premièrement, tenir des négociations sous l'égide de l'APEC reviendrait à faire ce que nous avons fait deux fois déjà, à savoir négocier un cadre juridique général soigneusement élaboré régissant les principaux éléments de nos relations économiques avec les États-Unis. Nombre des multiples aspects des relations du Canada avec les États-Unis sont déjà réglementés par un cadre de travail élaboré laborieusement, soit